COMMUNE DE BOMPAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA. Maire

Date de convocation : 20 Septembre 2024

Membres en exercice: 29

Présents: Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Marina PICORNELL, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Carole COLMENERO, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS, Bernard CONSTANS, Frédérique CUGULLERE,

Absents excusés: Mme Marie DARNER ayant donné procuration à Mme Carole COLMENERO, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Laurence AUSINA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet: 2024/05/08 - Commissions communales - modification de membres

VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les commissions communales doivent respecter le principe de représentation proportionnelle ;

VU la délibération en date du 11 juin 2020 n°2020/04/08 fixant la composition des commissions communales ;

VU l'article L 19 du code électoral qui prévoit que dans chaque commune les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseil municipaux et pour une durée de trois ans ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6/09/23 entérinant les membres de la commission de révision et de contrôle de la liste électorale pour 3 ans ;

Considérant la demande des conseillers municipaux d'opposition de modifier leur liste de représentants au sein de la commission communale finances et de la commission de contrôle et de révision de la liste électorale ;

Considérant la proposition suivante :

commission finances	
Actuelle composition	proposition
Laurence AUSINA, Maire,	Laurence AUSINA, Maire,
Présidente	Présidente
Didier MALE	Didier MALE
Jérôme RUMEAU	Jérôme RUMEAU
Dominique TEXTORIS	Dominique TEXTORIS
Sylvie TROTIN	Sylvie TROTIN
Brigitte LESIEUR	Bernard CONSTANS
Michel CUGULLERE	Michel CUGULLERE

Considérant que concernant la commission de contrôle et de révision de la liste électorale a été entérinée par arrêté préfectoral en date du 6/09/23 et que les conditions retenues par l'Etat pour modifier avant échéance de la fin de période qui est de 3 ans ne sont pas remplies, Monsieur Grieu conserve son siège de titulaire et Madame Lesieur celui de suppléante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- DE FIXER les représentants au sein de la commission communale finances tels que proposés ci-avant ;
- D'ELIRE les nouveaux membres au sein de la commission communale finances tels que proposés ci-dessus ;
- D'ACTER la composition de la commission réglementaire de révision de la liste électorale ;
- D'AUTORISER le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 02 Octobre 2024

0 2 OCT. 2024

PUBLIÉ LE.....

Le Maire,

Laurence AUSIN